

Louis XIV, un monarque absolu

L'absolutisme désigne un régime politique qui **s'oppose à la démocratie, au partage des pouvoirs**. Il s'oppose aux systèmes politiques dont la pensée a été déployée par les auteurs des Lumières. C'est la Révolution française qui fait naître l'absolutisme en le désignant comme le régime politique proscrit. Le mot « absolutisme » n'existe donc pas avant la Révolution française. C'est un mot dérivé de l'expression, de pouvoir absolu, c'est à dire sans contrôle.

I- Le règne personnel de Louis XIV (1661-1715) ou l'apogée de la monarchie absolue

A) Les manifestations politiques de l'absolutisme de Louis XIV

✚ Louis XIV règne seul

Dès la mort, **le 9 mars 1661**, de son **Premier ministre le cardinal Mazarin**, Louis XIV annonce sa volonté de gouverner seul.

1661 à 1715 : dates du règne de Louis XIV durant lequel il aura exercé une autorité sans partage.

Fonctions attribuées à la cour du roi : soutien d'une autorité royale renforcée. La cour reste itinérante **jusqu'en 1682**.

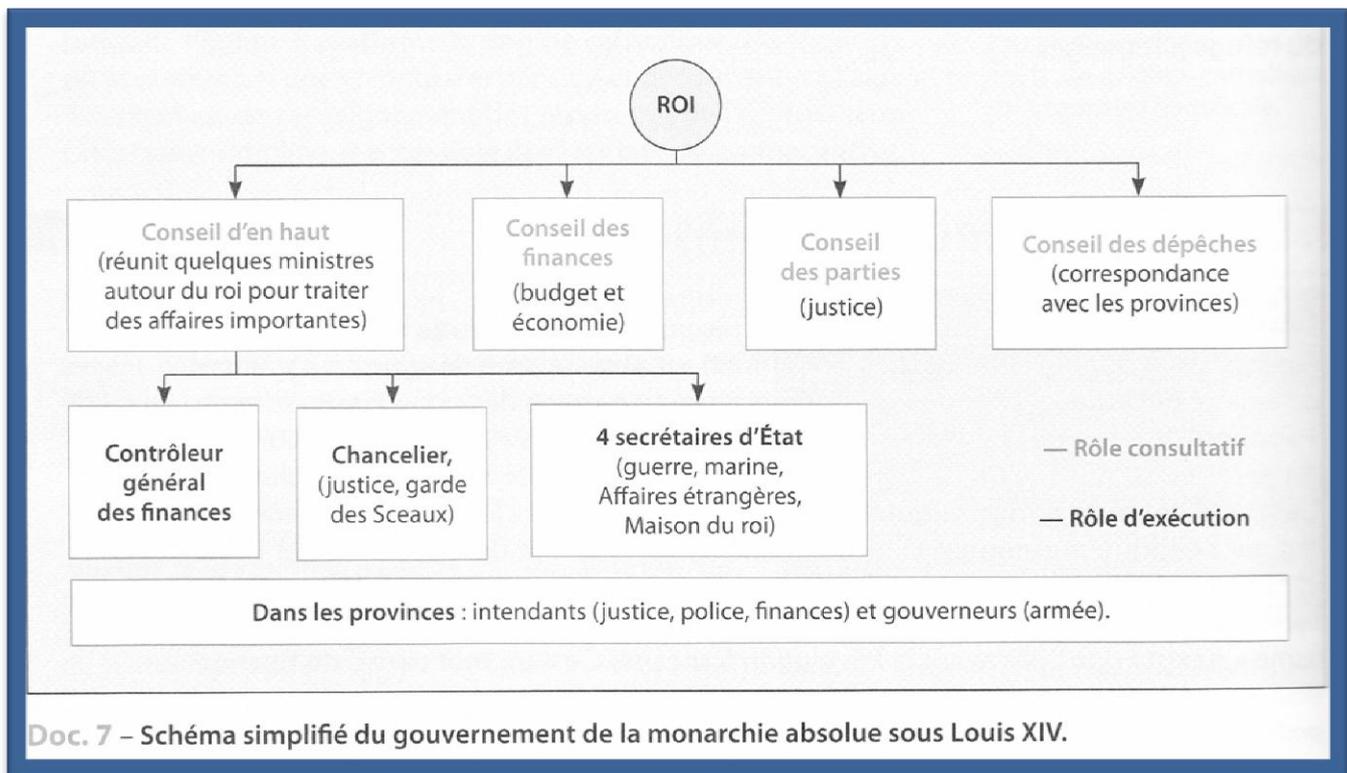
L'étiquette règle les relations au sein de la cour, formée de la haute noblesse et des personnages importants du royaume. Le roi occupe le premier rang, puis vient la famille royale.

Le roi écarte du pouvoir son frère et les princes de sang. Il s'entoure de collaborateurs choisis parmi **des bourgeois ou des robins (juristes)** :

- Leur nombre est réduit (trois à quatre ministres d'Etat qui siègent dans le Conseil d'en haut).
- Leurs attributions sont larges et obligent au cumul.

Colbert, à la fin de sa vie : contrôleur général des finances, surintendant des bâtiments, arts et manufactures, et secrétaire d'Etat de la Marine et à la Maison du roi.

Depuis le M.A, le roi tient sa légitimité du droit divin.



✚ Un contrôle renforcé sur la vie du pays

Economiquement, la **politique mercantiliste de Colbert** (le colbertisme) vise à rendre le royaume plus riche :

- Évite les importations par une politique protectionniste (augmentation des droits de douane) ;
- Accroît les exportations par la création de manufactures royales où la qualité de la production est réglementée et contrôlée par le roi.

Politique décevante mais a permis de placer l'économie sous l'autorité monarchique.

Les intendants deviennent dans les provinces un des instruments de renforcement de l'autorité monarchique. **Vers 1670**, ils encadrent le territoire et sont responsables d'une véritable fonction d'administrateur. Leur autorité se développe aux dépens des officiers et des gouverneurs des Etats provinciaux et des villes désormais sous le contrôle de l'Etat.

En matière religieuse, **Louis XIV** s'impose et vise à limiter l'influence du pape avec lequel il est en conflit. Dans le royaume, il ne tolère pas d'autre foi que la sienne. Il persécute les jansénistes et surtout les protestants. **En 1683, l'édit de Fontainebleau** révoque l'**édit de Nantes**, interdisant le culte protestant. Cet événement signe le début d'une période appelée « le désert » qui durera jusqu'à la Révolution et qui sera marquée par de nombreuses révoltes et résistances, et par l'obligation pour les huguenots de vivre leur foi clandestinement.

B) L'élan guerrier au service de l'élan royal

La population et l'armée sont constamment sur le pied de guerre et la guerre absorbe la majorité des dépenses de l'Etat. Le royaume connaît deux fois plus d'années de guerres que d'années de paix **entre 1635 et 1714. Entre 1726 et 1763**, les périodes de paix ne durent jamais plus de dix ans. Ce sont des trêves, entrecoupées d'actes agressifs.

Près du tiers des soldats des armées de Louis XIV sont des étrangers : loin d'une armée nationale, pas de drapeau commun (drapeaux propres à chaque régiment). Louvois est le premier à organiser des casernes. La désertion semble fréquente et souvent approuvée et protégée par le peuple. Presque tous les grades importants sont vénaux. : Les régiments et les compagnies se vendent parmi les nobles comme des domaines. Le soldat de « base », il est en principe volontaire et reçoit une prime d'enrôlement puis une solde. Les besoins en hommes sont énormes, et l'enrôlement ne

peut suffire. Des sergents recruteurs sillonnent le royaume au nom du roi et enrôlent de force. Le service dure de 3 à 5 ans. Ce « *service au roi* », amplifié sous le règne de Louis XIV, a mauvaise presse dans les campagnes du royaume. Sous le règne de Louis XIV, l'armée est placée sous les ordres de secrétaires d'Etat à la guerre fidèles au roi. L'artillerie et le génie sont des armes savantes qui demandent des compétences fortes. Le roi crée des fonderies, des manufactures d'armement et des arsenaux. Cette armée royale coûte cher, les fortunes privées sont liées au devenir de l'Etat royal.

L'armée française remporte de nombreuses victoires sous le règne de Louis XIV, agrandissant le royaume. Vauban fait également construire de nombreuses fortifications aux frontières maritimes et terrestres pour protéger le royaume.

C) Versailles : une imagerie complexe et merveilleuse

✚ Le Roi-Soleil

Louis XIV choisit **le Soleil** et **Apollon** pour **symboles**. Telle une divinité, il est **toujours représenté au centre**. Sa chambre (achevée en 1701) est au centre du domaine. **Le 25 août**, jour de la Saint-Louis, le Soleil se couche exactement face aux miroirs de la **galerie des Glaces** qui « *semble ainsi capturer le soleil* ». Les appartements du roi sont orientés au nord, symbole de rigueur, d'autorité et de guerre, puissances mâles par excellence. Ceux de la reine sont orientés au sud, symboles de fécondité et de chaleur, où l'on trouve le potager du roi et les arbres fruitiers. Le château est surélevé par rapport à la ville nouvelle. Les trois avenues de la ville, en patte d'oie, se confondent pour converger vers la cour de marbre.

L'image du roi **vainqueur et créateur fait apparaître un véritable père du royaume, roi justicier, roi chevauchant son royaume, roi divin capable de miracles**. Toute la mythologie grecque et romaine est utilisée, le roi occupe une place divine. La figure du jeune Louis XIV, puis du roi adulte, est magnifiée par les peintres et les écrivains. Il est tout le contraire d'un tyran, car ses vertus l'emportent sur ses passions.

II- Toutefois, les limites de l'absolutisme sont nombreuses

A) Le roi doit respecter les privilèges de ses sujets

Clergé, nobles, villes, corporations : leurs privilèges consistent en exemptions d'impôts sur lesquelles il est impossible de revenir.

Le roi doit aussi tenir compte des Parlements, cours de justices composées d'officiers, c'est-à-dire de personnes propriétaires de leur poste et donc assez indépendantes du pouvoir. Ils enregistrent les édits royaux et peuvent adresser leurs remontrances (critiques) du roi.

Ensuite, le roi est soumis aux lois fondamentales du royaume : inaliénabilité du domaine royal, succession au trône par ordre de primogéniture avec exclusion des femmes, obligation d'adopter la religion catholique...

Enfin, l'immensité du royaume et ses longues distances à parcourir, son morcellement juridique et linguistique, la désacralisation du roi dans les pamphlets huguenots, la multiplication des guerres véhiculant une image tyrannique du roi et la plume acerbe de certains auteurs comme Molière, Fénelon ou la Bruyère limitent l'application de la volonté royale.

B) De Louis XIV à Louis XVI, une société d'Ancien Régime qui peine à se réformer

Il faut nuancer l'expression de Louis XIV qui écrit dans ses Mémoires que « *tout était calme en tous lieux* ». La société d'Ancien régime est particulièrement inégalitaire. Les tensions y sont importantes et débouchent sur des révoltes populaires. Les émeutiers expriment leur colère contre le système fiscal monarchique, très inégal : les impôts élevés pèsent sur le Tiers Etat et évitent les ordres privilégiés. Le souci alimentaire anime aussi les foules, ce sont les **révoltes frumentaires**. Elles culminent **vers 1670-1675, vers 1750-1754**, puis **après 1764** (310 rébellions entre janvier et avril 1789, un record).

Principal problème de la monarchie en France : trouver de l'argent. Les rois abusent des emprunts et des expédients, mais peinent à imposer de nouveaux impôts, repoussés par le Parlement. **En 1788**, celui-ci oppose à **Louis XVI** que seuls les Etats généraux de trois ordres, non réunis **depuis 1615**, ont le droit de voter de nouveaux impôts. Pourtant Louis XVI a tenté des réformes audacieuses soutenues par des ministres favorables à une monarchie tempérée comme Turgot et Necker. Mais l'Ancien Régime semble impossible à réformer, en particulier le privilège fiscal. La Révolution s'explique donc en grande partie par cette incapacité structurelle de l'Etat absolu à se réformer. Les aspirations des populations sont de plus en plus incompatibles avec les besoins de l'Etat : les changements deviennent impossibles.

Repères

L'Ancien régime

L'« Ancien Régime » a été ainsi baptisé par la génération révolutionnaire. Que désigne ce terme ?

Une société coutumière : les lois héritées règlent les rapports entre les individus. Au XVI^e siècle, les juristes considèrent que « nos coutumes sont notre vrai droit commun ».

Une société hiérarchisée : les trois ordres sont le **clergé** (le premier ordre doit son rang à la place de la religion dans la société), la **noblesse** (le deuxième ordre ou « état de noblesse ») et le **Tiers État**. Les deux premiers ordres sont les ordres **privilegiés**. Ils sont exemptés d'impôts, possèdent leurs propres tribunaux et des prérogatives (le port de l'épée par exemple pour les nobles). **Les privilèges sont héréditaires, acquis par la naissance. Enfin, le Tiers État**, ou le troisième ordre, représente tous les autres sujets du roi de France, soit 98 % de la population.

Une société corporative : les droits sont attachés non aux individus, mais aux groupes sociaux (seule l'âme de l'individu compte), c'est-à-dire aux estats, compagnies, communautés. Les groupes sociaux sont innombrables : dans les villes, au sein des trois ordres, dans les confréries, les académies. Ils sont relativement ouverts et accessibles. Une ascension sociale est possible d'un point de vue juridique.

Une société inégalitaire : au sein des trois ordres, les contrastes de richesses sont extrêmement marqués et les ordres ne sont pas homogènes socialement. Par exemple, le haut clergé est recruté dans la noblesse, alors que les conditions de vie rudimentaires d'un curé du bas clergé sont plus proches de celles de villageois. De même, le Tiers État est un ordre très hétérogène qui englobe la bourgeoisie et les paysans (du riche laboureur au sans-terre).

Une société catholique : la religion de l'État et de la couronne de France est le catholicisme. La religion est une armature sociale de la naissance à la mort, renforcée par les sacrements, l'état civil et les établissements d'enseignement confiés au clergé. Tous les corps de métier ont un saint patron, un protecteur. La piété et la ferveur religieuse appartiennent à la vie quotidienne des sujets du roi de France, représentant de Dieu sur la terre.